

(S)

Adhérent FNAFOG
Fédération de Marseille
n° 57108 (1er-2019)

Madame Anne CHALONS
Présidente FNAFOG
2, Allée des Raisins
1160 - CAUNES-MINERVois

Bouygues, 9 juillet 2019

Madame la Présidente,

Je vous remercie pour l'envoi du premier journal de notre Fédération Nationale d'Autonomie.

Je me retrouve dans beaucoup des témoignages qui y figurent comme dans le numero d'Historia "Mémoires de Porlus" : notamment "Orphelin en quête de repères" et le "cortège des Dames en Noir" qui m'ont fait ressentir, avec une profonde émotion, des souvenirs et des moments de mon enfance dans un petit village de la Nièvre.

Malheureusement, je dois vous préciser mon parcours singulier qui m'a amené au tant que j'appelle de la NATION, à adhérer le 14 juin 2006 à l'ANAFOG du Cher, le Président National étant le Dr André LE FEBVRE -

Après la dissolution de la délégation du Cher, j'ai poursuivi mon adhésion

(2)

"Hors Délégation" pour que l'assurance
perpétue son objet.

Puis sont intervenues les discussions
ayant entraîné l'éclatement de l'ANPMG
NDGD et la renonciation de M. André
LE COQ, à qui j'ai fait connaître ma
désapprobation par UTA du 16.01.29,
démentie sans réponse.

J'ai cependant poursuivi mon
adhésion en 1919.
Avant cela et à la suite de la publica-
tion du n° 31 de l'ANPMG-D de septem-
bre 1917 dans lequel, M^e Marie-Louise
LORENZON avait écrit un excellent
éditorial relatif au statut de l'appelé
de la Nation, j'avais pris contact
avec cette dernière qui m'a transmis
de précieux conseils.

Lorsque M^e LORENZON m'a informé
de la création de la FNA 80 G,
j'ai décidé d'adhérer en tant qu'
membre bienfaiteur le 7.02.1919.

C'étant en reconnaissance de l'in-
vestissement et du chaleureux accueil
de M^e LORENZON.

Oui, je suis l'appelé de la Nation,
fils de X.... Alexandre, mort pour la
FRANCE le 13.06.1940 à ESCARDES
(Var).

J'ai été adopté par la NATION le
9.11.1944, après jugement d'un tribunal
et je suis, de ce fait, ressentissant de

(3)

MONTC-N°.

Bientôt que reprendre le trajet de mon dossier, vous saurez bien trouver en joint copie de documents significatifs :

- LRAR du 19-02-2019 à Mme DARRIENSSECQ
- Dossier Décès de mon Père - Alexandre X..
- Carte d'identité de Baptiste Jean Pierre X..
- Lettre du 10-12-1940 du Notaire d'ESCHAUDES à son collègue de LERRE (18) concernant de mes parents -

Depuis le dépôt de mon premier dossier en 2006, je n'ai cessé de parcourir, des recherches et témoignages.

J'ai écrit aux Présidentes SARKOZY et HOLLANDE, aux premiers ministres.

Même si les réponses n'étaient pas satisfaisantes, j'ai toujours reçu des réponses des bonveillantes et une preuve d'honnêteté, y compris la dernière du cabinet de la Présidence le 6 avril 2017 (copie), mais également celle du Ministère du 27-12-13 (copie). En recherche, les courriels LRAR adressés à M. MACRON, à Mme DARRIENS-SECQ mais également à Mme ANTOINE sont demeurés sans réponse, ce qui signifie, indépendamment d'une inexactitude notariale, un mépris complet à notre égard et l'absence d'intérêt pour notre cause. C'est une chavende !

La question financière est un prétexte fallacieux.

Depuis le début de cette mandature,

(A)

notre dossier a été rayé des préoccupations des décideurs.

Y compris l'ONACNB a été contrariée si l'on s'en réfère à l'alignement de M^e PANTINE sur le silence de nos dirigeants et à un élément factuel, sans la forme d'une CAR de septembre 2017 (copie), signifiant au clair une radiation de fait !

J'ai même redéposé un dossier en novembre 2018 - à l'attention de M. BERGERET chef du service sur les conseils de M. SALMON des Archives de CHEN - Je n'ai même pas reçu d'accusé de réception --

J'en contacte M. BERGERET - dont l'accueil est correct contrairement à son adjoint TOUQUET -

A bout d'arguments, M. BERGERET a fini par dire "notre père étant militaire" donc vous n'avez aucun droit. Je n'ai pas compris qu'un civil mobilisé, portant l'uniforme, devient un militaire ?!

Sur ce point précis, mon éclaircissement dans le texte du Décret de 2004, signé par M. Jean-Sierra RAFFAIRD, Premier Ministre je souhaiterais connaître l'esprit du texte puisque la lettre n'est pas précise - Je vous remercie pour votre éclaircissement.

Par ailleurs, nous avons pu observer que le dossier Décès de mon Père

(5)

stépale page 1 sous le paragraphe
"Guerre de mort" et "tué à l'ennemi" et non
"tué au combat".

Il ne s'agit pas d'un fait de guerre.
En second lieu, les réponses qui m'étaient
faites invariablement "les enquêtes déli-
gentées auprès des différents services
d'archives n'ont pas permis de corro-
borer ces faits". Mon corps ne s'est
pas retrouvé au "Bois du Pré du Bât"
à ESCARDES par hasard (Dossier
Décès - Secrétariat Etat Civil du
10 mars 1941)

La concomitance des faits et des
dates est évidente.

- Lettre du 10-12-1940 du Maréchal des Escadres
- Dossier Décès page 1 :
 - "Exhumé et Réinhumé le 22-1-42
 - au Cimetière communal"
 - Reprise du suivi Etat civil
du 10-03-1941.

Ces éléments factuels ne sont pas
le fruit de mon imagination comme
me l'a assuré téléphoniquement

No. TOUTISSE - Ils corroborent les témoi-
gnages que j'ai depuis antérieurement.

Depuis 2017, il y a bien une
volente délibérée d'enterrer ce
dossier sous des protestations fallacieuses.
Dossié Chère Madame, mais nous
avons vécu, de l'autre monde,
sans intérêt pour les projets du
Président de la République.

(6)

M. MACRON, qui se réfère volontiers à la pensée du philosophe Paul RICOEUR, a certainement oublié l'ouvrage de ce dernier : "la mémoire, l'historique, l'oubli".

Comme M. MACRON a une audience sélective, il m'a retenu que "l'oubli" de nos sermons devait être chargé pour la souvenance. Nous n'intéressons personne, crainc pas la presse. Nous avons pourtant contribué au redressement de la France. Mais c'était dans l'autre monde néanmoins de nos jeunes et "ultra diplômés", dépendants qui pourraient être nos enfants députés-enfants. Et ce ne sont pas les dissensions ayant entraîné la scission entre deux associations qui donnent du crédit à notre légitime et honorable cause.

Je vous remercie d'avoir pris de temps de me lire et dans l'attente d'une réponse, je vous prie, Madame la Présidente, de croire en l'assurance de ma très respectueuse considération.

SJ. *Emile Bollaert*